



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

XIXème congrès du SNFOCOS

La Rochelle octobre 2018

Résolution de la Commission Permanente Professionnelle des Agents de Direction

Dans un moment où la politique gouvernementale conduit à chercher à transformer les organisations syndicales en organes de mise en œuvre des injonctions présidentielles, les Agents de Direction du SNFOCOS réaffirment leur attachement au syndicalisme libre, indépendant de tout parti et gouvernement, incarné par la confédération Force Ouvrière.

Ils réaffirment leur attachement au syndicalisme fédéré et confédéré. Salariés de l'institution « sécurité sociale », ils partagent avec les autres salariés de l'institution les mêmes intérêts généraux.

En particulier, ils se prononcent pour le retour à sécurité sociale basée exclusivement sur les principes des ordonnances de 45.

En matière de revendications, comme toutes les autres catégories de personnels, ils réclament :

- La fin du blocage des salaires, l'ouverture de négociations salariales dégagées du carcan des « lettres de cadrage » ministérielles
- La fin d'une politique budgétaire asphyxiant les organismes,
- Des moyens aux organismes pour qu'ils puissent remplir leurs missions.
- Des organismes de plein exercice proche des usagers. A ce titre ils revendiquent au moins un moratoire sur les régionalisations, mutualisations, restructurations, externalisations...

Concernant plus spécifiquement la profession d'agent de direction :

- Le SNFOCOS a participé avec loyauté, en défendant les revendications des ADD, à la négociation de la nouvelle convention collective des Agents de Direction. Cette négociation a abouti à un accord qui permette des avancées, notamment en matière d'accompagnement à la mobilité.
- Il est maintenant temps que l'employeur rouvre des négociations sur la classification attachée à cette convention collective, ainsi que sur l'ensemble des éléments périphériques à cette classification, notamment sur l'échelle des rémunérations et le classement des organismes, ainsi que sur les processus d'évaluation des ADD, les conditions des déroulements de carrière, etc...